

# Paul Magnette promet plus de transparence dans les cabinets ministériels wallons

**Le chef du gouvernement wallon répond aux critiques de la Cour des comptes par une série de mesures destinées à améliorer la transparence des cabinets.**

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

La Cour des comptes avait tiré la sonnette d'alarme il y a quelques semaines. Dans son dernier rapport sur la Wallonie, le chien de garde financier en comptabilité des institutions publiques belges a reproché un manque de transparence dans les dépenses et le fonctionnement des cabinets ministériels wallons. Le rapport de la Cour reproche aux ministres wallons de ne pas renseigner dans leurs budgets le coût des agents détachés à titre gratuit de l'administration vers les cabinets.

La Cour a été jusqu'à mener sa propre enquête afin d'arriver à un cadastre du personnel de l'administration détaché vers les cabinets. D'après ses calculs, ce personnel détaché représentait, en 2015, la moitié de l'effectif des cabinets du gouvernement wal-

lon, soit 191,9 personnes (ETP) sur un total de 384,12. *«L'effectif des agents détachés est en croissance de 10% par rapport à l'ancienne législature, soit une hausse de 37 équivalents temps plein (ETP) en 2015 par rapport à 2010»*,

**Une nouvelle fiche signalétique pour les agents au sein des cabinets va être mise en place.**

constate la Cour.

Tout cela a forcément un coût. Elle évalue cette charge supportée par l'administration à 12,9 millions d'euros, soit près de 56% des dépenses effectuées pour les cabinets ministériels stricto sensu.

Pris dans le cyclone des affaires suite au scandale Publifin, le gouvernement wallon n'a pas pris le risque de laisser traîner ce dossier. Hier, devant les députés, le ministre-président Paul Magnette (PS) est venu avec une série d'initiatives destinées à améliorer la transparence.

Tout en rappelant les mesures déjà

adoptées comme la publication de la liste du personnel sur le site internet de chaque cabinet, Paul Magnette promet au moment de chaque conclave budgétaire *«une information détaillant la composition de chaque cabinet par type de statut»*. Il a également fait adopter une nouvelle circulaire fixant les procédures de fonctionnement des cabinets ministériels ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur commun applicable à l'ensemble des agents des cabinets. *«Ces décisions permettent de renforcer les procédures de fonctionnement quotidiennes, de mettre en place un dispositif de contrôle externe, d'apporter plus de transparence encore et de lutter contre les conflits d'intérêts»*, explique le Premier wallon.

Une nouvelle fiche signalétique pour les agents au sein d'un cabinet va aussi être mise en place *«afin de s'assurer que soit communiquée, avant l'engagement, une description exhaustive de l'ensemble des mandats, fonctions dirigeantes et professions exercées, avec ou sans rémunération, tant dans le secteur public que privé»*.